



**HAL**  
open science

**Quand disparut le monastère féminin du Der ?  
L'éphémère communauté monastique champenoise de  
Puellemontier (dernier quart du VIIe siècle)**

Patrick Corbet

► **To cite this version:**

Patrick Corbet. Quand disparut le monastère féminin du Der ? L'éphémère communauté monastique champenoise de Puellemontier (dernier quart du VIIe siècle). *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2016, 102, pp.241-256. 10.1484/J.RHEF.5.112713 . hal-01701468

**HAL Id: hal-01701468**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01701468>**

Submitted on 5 Feb 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

QUAND DISPARUT  
LE MONASTÈRE FÉMININ DU DER ?  
L'ÉPHÉMÈRE COMMUNAUTÉ MONASTIQUE  
CHAMPENOISE DE PUELLEMONTIER  
(DERNIER QUART DU VII<sup>e</sup> SIÈCLE) \*

La fondation dans la forêt du Der vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle par saint Berchaire d'un monastère féminin constituant le pendant de l'abbaye masculine de Montier-en-Der est un fait avéré. Des textes insoupçonnables garantissent l'affirmation. De surcroît, l'établissement de religieuses a donné son nom au village sur le finage duquel il était établi : Puellemontier, qui vient de *puellarum monasterium*, « monastère de jeunes filles ». Ce superbe témoignage de toponymie monastique, attesté sans interruption depuis les années 800, confirme une tradition qui n'a pas lieu d'être discutée <sup>1</sup>.

Dans ces conditions, on s'attendrait à ce que l'histoire de ce monastère féminin fût évoquée sans détours dans la littérature spécialisée. Or celle-ci, vue dans son ensemble, manifeste une gêne. Passée l'évocation des origines des deux monastères du Der, on ne trouve plus que des allusions brèves et rarement référencées à l'établissement de moniales, dont on reconnaît seulement qu'il n'existait plus au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Cette circonspection, qui s'observe chez les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, est loin d'avoir cessé : les savants réunis en 1998 pour le colloque international « Les moines du Der » se sont généralement gardés d'évoquer le problème du devenir du couvent <sup>2</sup>. Cette constatation mène à faire le point de la question, au moment où des recherches récentes ont modifié l'appréciation à porter sur les données documentaires.

\* Mes remerciements vont à Michel Bur et Michèle Gaillard pour leurs remarques sur le premier état de cette recherche.

1. Voir Auguste LONGNON, *Les noms de lieu de la France : leur origine, leur signification, leurs transformations*, rééd., Paris, 1979, vol. I, p. 353. Rappelons que Montier-en-Der et Puellemontier se trouvent en Haute-Marne, dans le canton de Wassy.

2. Patrick CORBET (éd.), Jackie LUSSE et Georges VIARD (collab.), *Les moines du Der (673-1790) : actes du colloque international d'histoire, Joinville-Montier-en-Der, 1<sup>er</sup>-3 octobre 1998*, Langres, 2000.

### La fondation du monastère féminin

Le récit le plus circonstancié de la création du monastère de Puellermontier figure dans la Vie du fondateur Berchaire, écrite par l'abbé du Der Adson vers 980, sur la base de documents alors conservés et de traditions locales<sup>3</sup>. Elle nous apprend que cet Aquitain d'origine, devenu abbé de Hautvillers, au diocèse de Reims, souhaite établir un autre monastère. Gagnant, loin vers le sud, le *saltus* du Der, il chercha un endroit propice et le trouva au lieu-dit Mangevillers, alors entre les mains de la noble Wathilde, qui lui céda le bien-fonds. Il y fit construire un sanctuaire dédié à la Vierge et y installa huit religieuses, avant que leur nombre ne monte à soixante. Berchaire, ayant créé peu après (vers 673) le monastère masculin du Der, distant de sept kilomètres, et le dirigeant en tant qu'abbé, « compléta l'habitation des jeunes filles à Puellermontier » et leur donna pour abbesse la nièce de Wathilde. Le *puellarum monasterium* réapparaît à la fin de la biographie, peu avant la mort de l'abbé. Retournant auprès des religieuses un Jeudi saint, il leur annonça son prochain décès et fut peu après poignardé par un moine rebelle de son abbaye. Inhumé au sein de celle-ci, il y fut bientôt vénéré comme saint.

Tardive, puisqu'éloignée des faits de trois siècles, la relation pourrait être mise en doute, d'autant qu'une obscurité règne autour de la figure historique de Berchaire<sup>4</sup>. Mais elle est confirmée par le document le plus fiable sur les origines des monastères du Der, le privilège de l'évêque de Châlons Bertoin, daté de 692 ou 693, unanimement considéré comme authentique<sup>5</sup>. Cet acte, qui définit la situation des monastères vis-à-vis de l'autorité épiscopale, indique que la maison féminine a été construite « sur le fleuve Voire et la Droye, dans le Der, au finage de Flassigny », par Wathilde et son époux Waimer, avec la participation de Berchaire<sup>6</sup>. L'établissement était alors dirigé par Wathilde, qu'il faut probablement identifier comme la nièce homonyme de la fondatrice. La charte prévoyait aussi une relative subordination du couvent féminin vis-à-vis de son voisin : l'élection de l'abbesse par les

3. L'édition qui fait autorité est ADSON DE MONTIER-EN-DER, *Opera hagiographica*, éd. Monique GOULLET, Turnhout, 2003 (Corpus Christianorum. Continuatio mediaevalis, 198), p. 279-347 (voir surtout le chap. XIV, p. 324-325). La *Vita* a été traduite par Antoine BRU, « Saint Berchaire, premier abbé de l'abbaye de Montier-en-Der », dans *Mémoires de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier*, 2<sup>e</sup> série, t. 3 (1971-1973), p. 63-85.

4. On tend à distinguer le Berchaire abbé et fondateur de Hautvillers et le Berchaire fondateur des abbayes du Der.

5. Le privilège est édité dans *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, éd. abbé Charles LALORE, t. IV, *Cartulaire de la Chapelle-aux-Planches, chartes de Montier-en-Der, de Saint-Étienne et de Toussaints de Châlons, d'Andecy, de Beaulieu et de Rethel*, Paris/Troyes, 1878, p. 116-120, et *The Cartulary of Montier-en-Der (666-1129)*, éd. Constance Brittain BOUCHARD, Toronto-Buffalo-Londres, 2004 (Medieval Academy Books, 108), n° 4, p. 52-58. Il est traduit dans P. CORBET et Claude LESEUR, *Le canton de Montier-en-Der : histoire, patrimoine et traditions*, Langres, 1996, p. 196-199.

6. Waimer, attesté comme duc de Champagne pro-neustrien, intervient comme persécuteur dans la légende de saint Léger d'Autun. Il demeura une figure de la tradition dervoise. D'après la chronique de Montier-en-Der (voir la n. 11 ci-dessous), il avait accompagné à la fin de sa vie Berchaire en Terre sainte.

moniales devait être réalisée « après avoir pris le conseil de leurs frères les moines du Der », et toute réforme de la maison faire intervenir l'abbé du Der au côté de l'abbesse.

Il n'y a donc pas de raison de douter de l'existence ancienne, mérovingienne, de cet établissement. Les spécialistes, soulignant que les monastères appartenaient à des diocèses différents (Troyes pour Puelllemontier, et Châlons pour Montier-en-Der) et que les fondateurs laïcs n'étaient pas les mêmes, récusent l'idée que ces maisons aient formé un monastère double. Il s'agirait plutôt de « fondations parallèles »<sup>7</sup>, établies dans un laps de temps court, vers 673, dans un milieu géographique marqué par la couverture forestière et dans un contexte d'investissement de certaines familles aristocratiques franques pour la zone frontière entre Neustrie et Austrasie<sup>8</sup>.

### Les documents du XI<sup>e</sup> siècle : les premières lectures et leur révision

Pour retrouver une documentation consistante, il faut attendre le XI<sup>e</sup> siècle, bien éclairé, comme l'on sait, en ce qui concerne le Der monastique.

*La charte de l'évêque de Troyes Fromond II relative à l'église de Puelllemontier (1050/1059)*

Le premier texte à convoquer est une charte de l'évêque de Troyes Fromond II, datée de 1050/1059<sup>9</sup>. L'abbé du Der Brunon, sollicitant du prélat le don de l'autel situé au village de Puelllemontier, indique que cet autel, dédié à la Vierge Marie, s'élève là où existait autrefois une congrégation de vierges (« *ubi quondam plurimarum extiterat congregatio virginum* »). À leur place, l'abbé se propose d'installer des moines sous son autorité et revendique pour ceux-ci leur indépendance juridique. L'évêque (connu, comme l'abbé, du pape Léon IX, qui l'avait sacré à Langres en 1050<sup>10</sup>) acquiesce et concède à Brunon la liberté de l'église et de l'autel. Par la suite, aucune trace n'existe de l'accomplissement du projet de fondation de ce qui ressemble à un prieuré.

On retient de cet acte l'assurance de l'inexistence du couvent féminin au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, la charte, en évoquant le maintien souhaité d'une forme de vie régulière à Puelllemontier, peut donner le sentiment d'une disparition récente de la maison. De fait, l'idée trouve un écho dans un document plus ample : la chronique de Montier-en-Der, dite aussi *De diversis casibus coenobii Dervensis*.

7. Friedrich PRINZ, *Frühes Mönchtum im Frankenreich : Kultur und Gesellschaft in Gallien, den Rheinlanden und Bayern am Beispiel der monastischen Entwicklung (4. bis 8. Jahrhundert)*, 2<sup>e</sup> éd., Munich, 1988, p. 660.

8. Voir Alain DIERKENS, « La fondation et le premier siècle des monastères du Der », dans P. CORBET (éd.), *Les moines du Der...*, p. 27-44, spéc. p. 37-38 et 42, et Josiane BARBIER, « Rois et moines en Perthois dans le haut Moyen Âge : à propos des origines et du temporel de Montier-en-Der », *ibid.*, p. 45-82, spéc. p. 50-54.

9. *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes...*, t. IV, p. 162-163, et *The Cartulary of Montier-en-Der...*, n° 62, p. 162-163.

10. Voir *Papstregesten (1024-1058)*, éd. Karl Augustin FRECH, vol. II, Cologne-Weimar-Vienne, 2011 (Regesta Imperii, 3. Salisches Haus (1024-1125), 5), n°s 822 et 827, p. 374 et 376.

*La chronique de Montier-en-Der*

Écrit vers 1085 par un moine anonyme à la demande de l'abbé Brunon, le *De diversis casibus* associe une histoire de l'abbaye après Berchaire et un recueil des miracles du saint <sup>11</sup>. Il n'ignore pas l'importance de Puellémontier et les traditions qui s'y rattachent. C'est ainsi que dans sa partie initiale, à caractère plutôt historique, le moine chroniqueur souligne que les *villae* voisines de Droyes et Puellémontier (« *villas duas Dreiam et eam quae vocatur Puellare monasterium* »), perdues du fait de l'incurie des dirigeants anciens du monastère, ont été récupérées par Adson († 992), aidé par le comte du palais Herbert le Vieux († 980/984). On remarque dans ces lignes une sévère mise en cause des paysans, accusés d'agresser la *familia* du saint résidant dans le voisinage, et aussi l'affirmation du coût élevé du rachat des deux domaines (« *expensio pretio quantitatis non modicae* ») <sup>12</sup>.

Plus loin, dans la seconde partie, plus hagiographique, de la chronique, les localités se trouvent à nouveau évoquées, et le nom de Puellémontier fait surgir les souvenirs du Der ancien <sup>13</sup>. La *villa*, dit le texte, comporte le site de Mangevillers, une petite île <sup>14</sup> où Berchaire fit construire une église dédiée à saint Aubin (*Albinus*) <sup>15</sup>. Le fondateur, pérégrinant dans la forêt du Der,

11. On dispose de trois éditions classiques du *De diversis casibus* : Nicolas CAMUZAT, *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinae dioecesis*, Troyes, 1610, fol. 63v-78v ; *De diversis casibus Dervensis coenobii et miraculis sancti Bercharii*, dans *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, éd. Luc d'ACHERY et Jean MABILLON, t. II, Paris, 1669, p. 844-861, et *De diversis casibus Dervensis coenobii et miraculis sancti Bercharii*, éd. Joseph VAN HECKE, dans *Acta sanctorum, Octobris*, t. VII, Bruxelles, 1845, p. 1018-1031. Une édition critique moderne serait souhaitable.

12. Le passage est édité au chap. XI, p. 848-849, de l'édition de Luc d'Achery et Jean Mabillon, et au chap. XII, p. 1022, de l'édition des Bollandistes (voir la n. précédente). Il a été récemment réédité dans ADSON DE MONTIER-EN-DER, *Opera hagiographica...*, p. LXV-LXVI, et traduit dans M. GOULET, « Adson hagiographe », dans P. CORBET (éd.), *Les moines du Der...*, p. 130 (y est rectifiée, p. 130, n. 117, une erreur d'interprétation relative à l'attitude d'Adson vis-à-vis des paysans). Sur l'épisode et son contexte politique, voir Michel BUR, *La formation du comté de Champagne (v. 950-v. 1150)*, Nancy, 1977 (Mémoires des Annales de l'Est, 54), p. 111. Un peu plus tard, vers 990, le neveu de Herbert le Vieux, Herbert le Jeune, comte de Troyes, s'empara de l'abbaye du Der au détriment de l'église de Toul (*ibid.*, p. 116, n. 98).

13. Le passage est édité au chap. XIV, p. 851, de l'édition de Luc d'Achery et Jean Mabillon, et au chap. XVIII, p. 1024, de l'édition des Bollandistes (voir la n. 11 ci-dessus).

14. Les différents bras de la Voire dans sa large et plate vallée, ainsi que le proche confluent de cette rivière avec la Droye (aujourd'hui l'Héronne) rendent plausibles les termes employés par le chroniqueur (*parvissima insula, insula, vadum, aqua*). Voir les remarques en ce sens de J. LUSSE, « Les moines et l'occupation du sol dans le Der », dans P. CORBET (éd.), *Les moines du Der...*, p. 558. Voir aussi la n. 31 ci-dessous.

15. Le patronage attribué par le chroniqueur à ce sanctuaire est énigmatique. On ne trouve par la suite aucune trace du culte de ce saint dans le monastère du Der, ni autour, spécialement à Puellémontier. Les églises Saint-Aubin (d'Angers) les plus marquantes de la région sont celles du château (et du village) de Moëslains (Haute-Marne, cant. Saint-Dizier-1) et de l'église de Charmes-la-Grande (Haute-Marne, cant. Joinville ; ancien dioc. de Toul, enclave de Blaise), possession de l'abbaye du Der, mais assez lointaine. On ne saisit aucun lien direct avec Puellémontier. Une hypothèse serait de restituer plutôt Saint-Alpin. Cet évêque de Châlons du VI<sup>e</sup> siècle, à la légende liée à celle des vierges du Perthois, était vénéré au Der : le martyrologe en contenait deux éloges (Eef OVERGAAUW, « Les martyrologes de Montier-en-Der », dans P. CORBET (éd.), *Les moines du Der...*, p. 321), et l'abbaye en possédait des reliques (Philippe GEORGE, « Entre Pays mosan et Champagne : le trésor des reliques de Montier-en-Der », dans *Cahiers archéologiques*, t. 53

y dormait avec ses disciples quand il rendait visite au monastère de filles établi dans la *villa* portant ce nom (« *si quando contigisset causa alicujus necessitatis demorari circa puellarum monasterium, in villa istius nominis ab eo extractum* »). On note au passage la singularité de cette dernière formule. Mais, poursuit l'hagiographe, ce monastère de moniales a par la suite disparu, et l'église fondée là été anéantie (« *verum peccatis imminentibus monasterium illud monialium postmodum est adnullatum, et ecclesia illa funditus redacta ad nihilum* »).

Toutefois, l'endroit demeurerait connu. Il y restait la pierre d'autel de l'église (« *lapidem altaris ecclesiae supradictae insulae* »)<sup>16</sup>. Un paysan, apprenant qu'Adson faisait rassembler de partout des pierres pour agrandir son abbatale, voulut s'en emparer. Un miracle le fit échouer : ses bœufs ne purent vraiment déplacer la pierre, et l'autel fut rétabli à son emplacement, qui devint un lieu de vertus et de vénération<sup>17</sup>. Poursuivant, l'auteur reedit l'efficacité des œuvres d'Adson, par lesquelles les deux *villae* avaient été restituées à l'établissement, et achève sur le fait qu'au temps de l'abbé le monastère (« *hoc coenobium* ») commença sa renaissance : réoccupation des exploitations, afflux de paysans sur les terres incultes.

Arrêtons-nous sur ce chapitre dans la perspective du sort du monastère féminin. Celui-ci, aux termes mêmes du chroniqueur, a connu un épisode de disparition. Mais Adson, récupérant le domaine, y a maintenu une sorte de sanctuaire. N'y a-t-il pas aussi rétabli un groupe de religieuses ? L'édition de la chronique par les Bollandistes, en plaçant la phrase relative à la renaissance économique du *coenobium* à la suite même de l'évocation du monastère de filles (alors que l'édition de Luc d'Achery et Jean Mabillon la fait glisser au chapitre suivant) n'est pas sans renforcer ce sentiment<sup>18</sup>. Surtout, un autre document du XI<sup>e</sup> siècle semble donner une assise à l'hypothèse.

### *Le bref mortuaire de 1035 et la « mater Certiola »*

On a en effet conservé une encyclique mortuaire adressée en 1035 par les moines du Der à une abbaye appartenant à leur réseau de prières, l'abbaye de Villeloin, au diocèse de Tours. Comme les moines tourangeaux viennent de les informer du décès de leur abbé Étienne, les bénédictins champenois

(2009-2010), p. 73). Ne faudrait-il pas envisager une tentative des moines du Der pour faire repasser la *villa* de Puellermontier dans le diocèse de Châlons ?

16. Le miracle de Puellermontier s'insère en premier dans une suite de quatre épisodes relatifs à des pierres d'autel revendiquées par des laïcs contestant l'autorité des moines.

17. Voir la phrase citée à la note suivante.

18. Le passage est ainsi structuré dans les deux éditions : « [La pierre d'autel arrachée par le paysan de Puellermontier est replacée miraculeusement.] *Exinde Dominus illic multas virtutes operari, et locus coepit venerationi haberi : ea occasione ac opera Adsonis abbatis, qua sunt redditae villae supradictae ditioni hujus loci* [fin du chap. xiv dans l'édition de Luc d'Achery et Jean Mabillon ; début du chap. xv]. *Quando Deo disponente domni Adsonis tempore hoc coenobium coepit germinare, ut iterum quasi virescendo relevatur, sicut saepe superius protulimus. Non solum villae coeperunt rehabitari, sed etiam in locis et saltibus ubi numquam fuerant coeperunt rustici qui undique confluebant incolae fieri* [fin du chap. xviii dans l'édition des Bollandistes ; début du chap. xix]. *Itaque per id temporis construebatur quoddam mansionile super Sufflanam fluvium desuper Lutosas [...].* »

répondent en promettant les prières dues et en annonçant la mort de leur propre abbé Dudon.

Le document est connu depuis longtemps. Le citant dans ses *Annales ordinis Sancti Benedicti*, Mabillon écrit avoir lu « des lettres de la communauté du Der et de mère Certiola » (« *litteras Dervensis coetus et matris Certiolae* ») signifiant à Villeloin la mort de Dudon<sup>19</sup>. Comment expliquer la présence de cette religieuse aux côtés des moines orphelins de leur supérieur ? Mabillon justifie son affirmation : *Certiola* — personnalité par ailleurs inconnue — est l'abbesse du monastère de jeune filles fondé près de Montier-en-Der par Berchaire, monastère qu'il connaît par Camuzat, c'est-à-dire par la première édition de la *Vita Bercharii*. Cette interprétation fut suivie il y a un siècle par Henri Omont lorsqu'il retrouva le texte du document à la fin du manuscrit Lat. 2076 de la Bibliothèque nationale et l'édita en totalité<sup>20</sup>. Pour lui aussi, la lettre de commémoration émane des moines dervois et de *Certiola*.

L'autorité de Mabillon, relayée par l'édition d'Omont, aboutit, en identifiant cette abbesse, à établir l'existence d'un couvent féminin lié au monastère du Der dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle : seul Puellermontier peut être envisagé, nul autre établissement de religieuses n'étant historiquement associé au Der. Une autre déduction s'impose : si ce monastère de filles existait en 1035, après des tribulations dans les siècles antérieurs, c'est qu'Adson, après la récupération de la *villa* et le miracle de la pierre d'autel, avait reconstitué l'antique fondation de Berchaire. Le fait que l'abbé Brunon, quelques décennies plus tard, les moniales disparues, songe à implanter une petite communauté d'hommes donne de la vraisemblance à l'hypothèse.

Telle est l'idée qui chemine plus ou moins explicitement dans l'historiographie. Affirmée au XIX<sup>e</sup> siècle par les érudits locaux<sup>21</sup>, attentifs au prestige de Mabillon et soucieux de souligner la pérennité du monastère mérovingien, elle figure encore récemment dans la littérature autorisée<sup>22</sup>.

### *Doutes et révision documentaire : la relecture de Jean Dufour*

Certaines faiblesses des interprétations ici résumées n'ont pu échapper. En dehors de la ténuité de ces mentions dans les sources du Der, on s'étonne

19. *Annales ordinis Sancti Benedicti*, éd. J. MABILLON, tome IV, Paris, 1707, p. 394.

20. Henri OMONT, « Rapports entre les abbayes de Montier-en-Der et de Villeloin au XI<sup>e</sup> siècle », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 77 (1916), p. 516. Il s'agit d'une note brève dans la partie « Chronique et mélanges » de la revue. Omont y avait édité en 1881 le catalogue des livres de la bibliothèque d'Adson (« Catalogue de la bibliothèque de l'abbé Adson de Montier-en-Der (992) », *ibid.*, t. 42 (1881), p. 157-160).

21. Par exemple par les abbés Remi-Augustin BOULLEVAUX, *Les moines du Der*, Montier-en-Der, 1845, p. 134, et Charles DIDIER, *Notice historique sur deux monastères, le village, l'église, le collège et le château de Puellermontier, suivie d'une courte notice sur l'abbaye de Boulancourt*, Troyes, 1867, p. 26-27.

22. Voir Jean-Pierre RAVAUX, « La date de la nef de Montier-en-Der », dans *Les Cahiers haut-marnais*, n° 122 (juil.-sept. 1975), p. 120, n. 9 : « Disparue à une époque inconnue, [l'abbaye féminine] fut refondée par l'abbé Asson entre 980 et 992. » Le regretté conservateur des musées de Châlons-en-Champagne renvoie au bref mortuaire de 1035 tel qu'interprété par Mabillon et au *De diversis casibus* (dans l'édition des Bollandistes).

qu'Adson n'ait pas, dans sa Vie de Berchaire, évoqué une renaissance par ses soins de l'établissement féminin. Il y aurait trouvé une occasion d'établir une filiation entre son abbatiat et celui de son grand prédécesseur. La constatation oblige d'ailleurs à repousser la datation de cette restauration possible entre environ 980 (rédaction de la *Vita*) et 992 (départ de l'abbé pour la Terre sainte). D'autre part, une attention portée à la rédaction du *De diversis casibus* dans sa relation du miracle de l'autel conduit à privilégier les choix de l'édition de Luc d'Achery et Jean Mabillon. Le *coenobium* cité dans un contexte de renaissance du peuplement au début du chapitre xv — d'après le découpage de cette édition — est le monastère du Der plutôt que le couvent féminin : le renseignement qui suit ne concerne-t-il pas un hameau nouvellement construit près de Louze, à Harromagnil, dans les domaines de l'abbaye ?

Mais là n'est pas, ou n'est plus, l'essentiel. Le bref mortuaire de 1035 a en effet fait l'objet d'une relecture de la part de Jean Dufour dans son édition des rouleaux des morts<sup>23</sup>. L'éditeur rejette l'interprétation de Mabillon. Pour lui, les abréviations du manuscrit ne conduisent pas à restituer « *et mater Certiola* », mais « *et martiris contiola* ». La phrase en question devient : « *Patribus Villae Lupensis, Deo gratias Salvatoris nomine signatis, sancti Bercharii abbatis et martyris contiola caelestis vitae gaudia.* » Exit l'addition du mot « *patres* » avant « *sancti Bercharii abbatis* » proposée par les prédécesseurs. Exit surtout *Certiola*, renvoyée à l'inexistence !

Dans cette révision s'efface la meilleure attestation d'un établissement féminin proche du monastère du Der autour du premier tiers du xi<sup>e</sup> siècle. Dans ces conditions tombent aussi les fragiles hypothèses relatives aux initiatives d'Adson. Il n'y avait plus de couvent aux x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles à Puellefontier. Il y aurait d'ailleurs lieu de s'étonner, dans le cas contraire, qu'une abbaye féminine subsistante n'eût pas fourni quelques commémoraisons de supérieures ou de moniales dans les documents nécrologiques de Montier-en-Der<sup>24</sup>. Certes incomplet, certes tardif, l'obituaire de l'abbaye ne fait pas l'impasse sur le xi<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>.

On est fondé dans ces conditions à vieillir radicalement le moment de disparition du monastère de jeunes filles et à revoir les sources du haut Moyen Âge. Compte tenu des difficultés subies par le monastère masculin jusqu'à la réforme toulouise vers 935 (exode devant les Normands vers 887-888, installation prolongée dans la région alpine<sup>26</sup>, heurts internes au retour vers 927), on

23. *Recueil des rouleaux des morts*, éd. Jean DUFOUR, t. I, VIII<sup>e</sup> siècle-1180, Paris, 2005 (Recueil des historiens de la France. Obituaires, série in-4<sup>o</sup>, 8), n<sup>o</sup> 70, p. 107-108.

24. Voir Jacques REISDORFER, *Le nécrologe de l'abbaye de Montier-en-Der*, mém. de maîtrise, dir. Michel Bur, univ. Nancy-II, 1980, et Franz NEISKE, « La mémoire des morts à Montier-en-Der : les sources et leur fonction dans l'histoire du monastère », dans P. CORBET (éd.), *Les moines du Der...*, p. 341-360, spéc. p. 352. Voir aussi id., « Konvents- und Totenlisten von Montier-en-Der », dans *Frühmittelalterliche Studien*, t. 14 (1980), p. 243-273.

25. On relève aussi que les miraculées citées aux chapitres xv et xix du *De diversis casibus* (dans la numérotation de l'édition de Luc d'Achery et Jean Mabillon ; voir la n. 11 ci-dessus) comme prenant le voile après leur guérison par saint Berchaire ne sont pas associées par le chroniqueur au monastère de Puellefontier.

26. Voir les remarques récentes à ce propos de Barbara FRANZÉ, *La pierre et l'image : l'église de Saint-Chef en Dauphiné*, Paris, 2011, p. 11-14 et 95-100, et Nathanaël NIMMEGEERS, *Evêques*



ne peut imaginer un établissement féminin ayant traversé sans encombre cette période de crise. Il faut poursuivre la recherche des indices à la grande époque des Carolingiens.

### Un effacement au IX<sup>e</sup> siècle ?

L'existence du couvent y a parfois été envisagée, par exemple brièvement par Josef Semmler<sup>27</sup>. Pour Isabelle Crété-Protin, les invasions normandes ont constitué dans le diocèse de Troyes le terme de plusieurs établissements d'âge mérovingien. En ce qui concerne Puellémontier, elle suppose le maintien jusqu'aux ravages des Scandinaves d'un établissement dont la subordination au monastère d'hommes explique que toute mention en soit absente dans la documentation<sup>28</sup>. Or ce dernier point peut être revu. Car, si les sources carolingiennes du Der ignorent le monastère féminin, elles mentionnent en revanche son site d'implantation.

#### *Puellémontier au IX<sup>e</sup> siècle*

La quête à ce sujet dans les documents diplomatiques est au départ décevante. Puellémontier ne figure que dans un acte de Charles le Chauve daté de 857, faux notoire de la fin du x<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. Un autre diplôme, de 859, mentionne la *villa* de Gervilliers<sup>30</sup>, située à moins de deux kilomètres de l'emplacement présumé du monastère féminin<sup>31</sup>, celui-ci n'étant pas cité. Mais il y a mieux qu'une mention brève dans une charte : la notice de la *villa* de *Puellare monasterium* dans le polyptyque de Montier-en-Der<sup>32</sup>.

*entre Bourgogne et Provence : la province ecclésiastique de Vienne au haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, 2014 (Histoire), p. 250-251.

27. Évoquant l'évolution politico-ecclésiastique du Der au VIII<sup>e</sup> et au début du IX<sup>e</sup> siècle, l'historien allemand s'interroge : « On ne sait si elle toucha également le monastère de Puellémontier » (Josef SEMMLER, « Montier-en-Der au IX<sup>e</sup> siècle : une abbaye royale et bénédictine », dans P. CORBET (éd.), *Les moines du Der...*, p. 88).

28. Isabelle CRÉTÉ-PROTIN, *Église et vie chrétienne dans le diocèse de Troyes du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve-d'Ascq, 2002 (Histoire et civilisations), p. 336 et 363.

29. Maurice PROU, « Un diplôme faux de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montier-en-Der », dans *Mémoires de l'Institut national de France, Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 40 (1916), p. 215-245, à la p. 242 : « *in Puellari autem monasterio, mansi III et dimidius cum appenditiis suis* ».

30. *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*, éd. Arthur Giry, M. Prou, Ferdinand Lot et Georges Tessier, t. I, 840-860, Paris, 1943 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres), n° 202, p. 515-517. Gervilliers est aujourd'hui un hameau de la commune de Puellémontier. Pour dom Jacques Houllier, « Les évêques de Reims et le monachisme bénédictin-colombanien », dans *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, t. 91 (1976), p. 99, *Gerulvillare* ne serait autre que le Mangevillers site initial du monastère féminin. L'hypothèse n'a jamais été reprise.

31. Deux possibilités s'offrent à ce sujet : soit le site de l'actuel château XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle de Puellémontier ; soit celui de l'église paroissiale, dédiée comme le monastère à la Vierge Marie (ses plus anciennes parties datent du XII<sup>e</sup> siècle). Ils sont fort proches (pas plus de deux cents mètres de distance). C'est le premier qui semble s'imposer, compte tenu du fait que le monastère est situé par les textes dans une île. Le site de l'église n'est pas entouré de cours d'eau. Je remercie Alain Laurent de ses remarques sur ce point.

32. *Das Polyptychon von Montierender : kritische Edition und Analyse*, éd. Claus-Dieter Droste, Trèves, 1988 (Trierer historische Forschungen, 14), aux p. 19-20, ou *The Cartulary of*

Elle apparaît presque en tête de ce document rédigé vers 845<sup>33</sup>, dès le deuxième chapitre (sur environ soixante). L'inventaire décrit un gros domaine bipartite, avec une réserve seigneuriale associée à des terres arables, à des près de fauche et à une forêt importante. Outre une église (avec son manse), une brasserie et un moulin, la *villa*, qui semble aussi posséder un étang, comporte vingt-trois exploitations paysannes, dont les charges en travail et les fournitures au profit des frères du monastère sont précisées.

Qu'en tirer dans notre perspective ? La *villa*, telle qu'elle est inventoriée, avec ses éléments structurels (terres partagées entre réserve et tenures, présence d'une église) et ceux que l'histoire agraire du Der font connaître (importance des prairies de fauche et de la forêt, présence d'un moulin à eau et d'un étang), ne permet pas d'envisager l'implantation d'un autre établissement religieux, inévitablement doté d'un temporel sur place obligeant les moines maîtres du sol à composer avec lui. Rien ne conduit à discerner, au milieu de ce domaine classiquement ordonné, une perturbation née de propriétés ecclésiastiques autres<sup>34</sup>. Le panorama de 845 est déjà celui que proposera le *De diversis casibus* pour le temps d'Adson : un gros village dans un pays argileux, boisé et humide, voué à l'élevage, une *familia* gérant la réserve, des paysans tenanciers à l'engagement incertain. Le polyptyque ne fournit aucun appui à l'idée d'un monastère féminin encore en fonction au milieu du ix<sup>e</sup> siècle.

### *Sainte Théodosie, patronne du monastère féminin ?*

Il n'est pas de mauvaise méthode de faire ici intervenir le culte des saints. L'abbaye du Der s'enorgueillissait au Moyen Âge de la possession de deux corps saints : celui de Berchaire et celui de Théodosie, morte martyre au III<sup>e</sup> siècle à Césarée en Palestine. La présence de cette dernière au monastère est attribuée dans l'historiographie aux suites du pèlerinage fait par le fondateur en Terre sainte. Même si la *Vita Bercharii*, au chapitre xvii, n'indique pas

*Montier-en-Der...*, p. 314-334, à la p. 316 (avec, comme dans *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes...*, t. IV, p. 90, le chiffre erroné de trente-trois manses paysans occupés). On consultera aussi Louis RICHARD, *Le polyptyque de Montier-en-Der*, Saint-Dizier, 1999, et, en dernier lieu, Étienne RENARD, « Genèse et manipulations d'un polyptyque carolingien : Montier-en-Der, ix<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles », dans *Le Moyen Âge*, t. 110 (2004), p. 55-78 (qui revient à une datation haute du document ; voir la note suivante).

33. La datation de 832-845 proposée par Ferdinand Lot (« Note sur la date du polyptyque de Montierender », dans *Le Moyen Âge*, t. 35 (1924), p. 107-117) est contestée depuis les travaux de Michel Bur (M. BUR, « À propos du chapitre xxxviii du polyptyque de Montier-en-Der : aperçu sur la structure et le fonctionnement d'un grand domaine du ix<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle », dans *Revue du Nord*, t. 72 (1990), p. 417-428 ; repris dans *id.*, *La Champagne médiévale : recueil d'articles*, [Langres], 2005, p. 575-585). Michel Bur insiste sur le fait que le polyptyque ne décrit que la mense conventuelle de l'établissement. Y a-t-il une signification à attribuer au fait que la *villa* de Puellermontier relève vers 840-850 de cette partie du temporel ?

34. Une particularité cependant dans les éléments du bref de Puellermontier : l'église n'est pas soumise au paiement d'un cens (*Das Polyptichon von Montierender...*, p. 54). F. LOR, « Note sur la date du polyptyque de Montierender... », p. 113, note aussi que la *villa* fait partie des deux seuls domaines sur les dix du début du polyptyque à ne pas être cités dans les diplômes de Charles le Chauve de 845 et 857 (qui instituent la mense conventuelle).

explicitement la translation par celui-ci des restes de la sainte <sup>35</sup>, on sait par cette source qu'il rapporta de Jérusalem des reliques (de même qu'à partir d'un voyage à Rome). En outre, l'acquisition du corps de la sainte par Berchaire appartient à la tradition du monastère : elle est signalée dès 1108, à propos de l'abbé Roger de Vignory et de la confection d'une châsse par celui-ci <sup>36</sup>.

Adson écrit que ces reliques furent déposées « en grand honneur, avec les évêques, pour être conservées dans les monastères déjà évoqués » (« *honorifice cum episcopis in prefatis locis conservandas* »). Le pluriel utilisé pour évoquer les établissements éveille l'attention. Les fondations berchariennes sont avant tout le *monasterium in Dervo* et le *puellare monasterium*. Il est tentant de penser que le monastère féminin fut le lieu de dépôt des reliques de la sainte, l'abbaye d'hommes en recevant d'autres <sup>37</sup>. Quel meilleur patronage que celui d'une vierge martyre pour inspirer spirituellement un monastère de femmes et veiller sur lui ?

De plus, le martyrologe du Der fait état de plusieurs translations de la sainte. L'une d'entre elles, inscrite au 2 avril, a la particularité d'être attribuée aux moines : « *Et post multum tempus corpus ejus multa devotione deportatum est Dervo monasterio a fratribus loci et magno debitoque honore locatum et ibidem divina dispositione quiescit, pie petentibus adquiescens salutis suffragia* <sup>38</sup>. » L'arrivée du corps saint à Montier-en-Der pourrait ne pas dater strictement de Berchaire, être due aux religieuses (*fratres loci*) et correspondre à l'abandon du *puellarum monasterium*.

Il devient donc crucial de dater les premières attestations de la vénération de Théodosie à Montier-en-Der. Celles-ci se situent au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, dans les trois diplômes de Charles le Chauve pour l'établissement, en 845 et 857 <sup>39</sup>. Comme les actes de Louis le Pieux (le dernier en 832) font silence sur les ossements de la sainte — alors qu'ils mentionnent Berchaire —, on pourrait envisager un transfert des reliques entre 832 et 845.

35. Juste remarque d'A. BRU, « Saint Berchaire... », p. 66.

36. ADSON DE MONTIER-EN-DER, *Vita sancti Bercharii, abbatis Altiwillarensis et Dervensis primi*, dans *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, éd. L. D'ACHERY et J. MABILLON, t. II, Paris, 1669, p. 841, en note, d'après un manuscrit du Der : « *Anno Verbi incarnati 1108, epacta XVII, idus septembris. Eodemque anno quo obiit rex Philipus filiusque ejus in regem unctus est, a domino Rogero abbate anno ordinationis suae 11 positum est in hoc scrinio corpus sanctae Theodosiae virginis, quae pro Christi nomine multa tormenta etiam capitis assissione in Caesarea Palaestinae passa est. Hanc tamen ex eadem urbe sanctus Bercharius abbas cum multorum sanctorum reliquiis detulit, ac in hoc monasterio quod dono regali extruxerat, decenter collocavit.* » Voir *Gallia Christiana* [...], t. IX, Paris, 1751, col. 919, et Francesco NEGRI, *Miracula sanctae Theodosiae*, éd. Godfried HENSCHEN, dans *Acta sanctorum, Aprilis*, t. I, Anvers, 1675, p. 63.

37. Voir P. GEORGE, « Entre Pays mosan et Champagne... », p. 66.

38. E. OVERGAUW, « Les martyrologes de Montier-en-Der »..., p. 317-319, et surtout p. 331. L'éloge est publié par N. CAMUZAT, *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinae dioecesis*..., fol. 112r-112v.

39. *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*..., t. I, n° 70, p. 198-201 (« *ubi etiam sanctorum martirum Bercharii et Theodosiae corpora veneranter habentur humata* »), n° 191, p. 495-498 (« *ubi etiam beatus Bercharius et venerabilis Christi martir Theodosia, virgo Christi, veneranter habentur humati* »), et n° 192, p. 499-501 (« *ubi veneranter beatus Bercharius martir Christi et Theodosia virgo habentur sepulti* »). Voir déjà l'observation de Laurent MORELLE, « Examen de trois privilèges pontificaux du xi<sup>e</sup> siècle en faveur de Montier-en-Der », dans *Les Cahiers haut-marnais*, n° 161 (avr.-juin 1985), p. 26, n. 5.

Le *puellarum monasterium* a-t-il disparu à ce moment-là ? On en doutera malgré tout. L'intérêt des moines nouvellement reformés pour sainte Théodosie vers 840 peut avoir d'autres causes. Surtout, un autre document ne plaide pas en ce sens. Le polyptyque de Montier-en-Der comprend en effet un chapitre consacré à un domaine du nom de la sainte : « *ad Sanctam Theodosiam* »<sup>40</sup>. Sainte-Thuise, situé dans le diocèse de Troyes, à trente-cinq kilomètres à l'ouest de Montier-en-Der, aujourd'hui hameau de Dommartin-le-Coq<sup>41</sup>, disparut plus tard des propriétés de Montier-en-Der, devenant au XII<sup>e</sup> siècle un prieuré de Montiéramey. À l'époque du polyptyque, c'est un domaine bipartite avec son église équipée d'un manse et ses vingt-trois tenures paysannes. L'impression domine d'un village ancien, à la dénomination assurée<sup>42</sup>. On en tire l'idée que sainte Théodosie était à Montier-en-Der une figure connue depuis longtemps. Son culte est d'ailleurs attesté au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle dans le contexte neustrien-bourguignon des litanies de Soissons<sup>43</sup>.

### Une disparition précoce

Dans ces conditions, l'hypothèse d'une disparition très précoce reste la plus vraisemblable, ainsi qu'il a déjà été envisagé<sup>44</sup>. Existante au moment du privilège de Bertoin en 692-693, l'abbaye féminine pourrait n'avoir guère dépassé les années 700. Là encore, les témoignages directs manquent. La nouveauté est que des éléments contextuels solides rendent explicable, bien plus que pour les années 840, l'évanouissement de l'établissement. L'un d'entre eux est constitué par un document diplomatique du plus haut intérêt.

40. *Das Polyptichon von Montierender...*, n° 28, p. 34. Il s'agit du seul hagiotopeyme formé sur *Sanctus* parmi les lieux cités dans le polyptyque du Der. Sur son histoire ultérieure, voir abbé Aristide MASSON, « Notice historique sur le prieuré de Sainte-Thuise au diocèse de Troyes », dans *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. 46 (1882), p. 301-319, et Alphonse ROSEROT, *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale (Aube), des origines à 1790*, t. III, Troyes, 1948, p. 1423-1424.

41. Aube, cant. Arcis-sur-Aube.

42. Une autre hypothèse serait que Sainte-Thuise, sis aussi au diocèse ancien de Troyes, soit un domaine de la dotation originelle du *puellarum monasterium*, passée ensuite dans le temporel de l'abbaye du Der. Ce que l'on sait des fondateurs, et surtout de Waimer (voir A. DIERKENS, « La fondation et le premier siècle des monastères du Der »..., p. 44), oriente vers cette interprétation. Les domaines briennois du polyptyque du Der (Braux, Précý-Saint-Martin, Lassicourt, Bétignicourt, Sainte-Thuise, Auzon) ne seraient-ils pas un héritage du couvent féminin ? Mais le problème demeurerait du moment du passage à la propriété des moines. Dodinicourt, dans la même zone, est un don de Louis le Pieux en 832.

43. Eugen EWIG, « Saint Chrodegang et la réforme de l'Église franque », dans *Spätantikes und fränkisches Gallien : gesammelte Schriften (1952-1973)*, éd. Hartmut ATSMÄ, vol. II, Zürich-Munich, 1979 (Beihefte der Francia, 3), p. 255. Voir également E. EWIG, « Beobachtung zur Entwicklung der fränkischen Reichskirche unter Chrodegang von Metz », *ibid.*, p. 230, et *id.*, « Das Formular von Rebais und die bischofsprivilegien der Merowingerzeit », *ibid.*, p. 474, n. 61. Opinion différente, toutefois, d'Astrid KRÜGER, *Litanei-Handschriften der Karolingerzeit*, Hanovre, 2007 (Monumenta Germaniae historica. Hilfsmittel, 24), p. 78-90.

44. Voir J. LUSSE, « Les moines et l'occupation du sol dans le Der »..., p. 554.

*Le privilège de l'évêque de Reims Rieul pour Vecqueville (685)*

Ce texte, un privilège de l'évêque de Reims Rieul, est relatif au projet de fondation d'un établissement féminin à *Gaugiacus*/Vecqueville, lieu situé à une quarantaine de kilomètres à l'est du Der, dans la vallée de la Marne, dans l'ancien diocèse de Châlons, près de l'actuel Joinville. Jugé comme authentique, cet acte de 685, de ton soutenu, fait part du souhait de Berchaire d'établir un couvent de religieuses sur un terrain donné par l'évêque de Reims Rieul <sup>45</sup>.

Une interrogation préliminaire vient du rapport étonnant entre ce document et les abbayes du Der. Ces dernières, établies au moins dix ans auparavant, n'y sont pas évoquées, et Berchaire est présenté là comme abbé de Hautvillers, sa première fondation monastique, près de Reims. Toutefois, l'unique copie du privilège se trouve non à Reims, non à Hautvillers, mais dans le premier cartulaire du Der (établi vers 1127). Il y figure à un emplacement particulier : dans le dossier final du codex, après le polyptyque, entre le diplôme faux de Louis le Pieux attribuant la tutelle du Der à l'archevêque de Reims (816) <sup>46</sup> et la bulle de Jean IV pour Luxeuil (640/642). Comme Adson dans sa *Vita Bercharii* (vers 980) ne souffle mot de l'acte de Rieul et du projet de Vecqueville <sup>47</sup>, il est fort possible que le privilège ne soit parvenu qu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle dans les archives du monastère <sup>48</sup>.

Mais venons-en à son contenu <sup>49</sup>. Il indique que Berchaire a demandé à l'évêque de Reims un domaine pour y fonder un monastère de moniales. Rieul désire lui donner satisfaction, mais ne dispose pas de terrain approprié. Il procède donc à un échange avec l'Église de Reims (contre des terres personnelles situées en Aquitaine) et, chose faite, lui concède la *villa* de *Gaugiacus*, ou Vecqueville (étymologiquement *episcopi villa*, la *villa* de l'évêque), donnée auparavant aux Rémois par une femme consacrée,

45. *The Cartulary of Montier-en-Der...*, n° 166, p. 337-340.

46. Sur ce document et le contexte de sa confection (le concile de Reims de 1049), voir M. BUR, « L'abbaye de Montier-en-Der face aux princes et aux évêques (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », dans P. CORBET (éd.), *Les moines du Der...*, p. 532 [repris dans M. BUR, *La Champagne médiévale...*, p. 590] ; L. MORELLE, « Le concile de Reims de 1049 et le statut de l'abbaye de Montier-en-Der, avec l'édition du faux précepte de Louis le Pieux en faveur de l'église de Reims (BM<sup>2</sup> 835) », dans *Francia*, t. 28 (2001), p. 91-113, et M. BUR, « Léon IX et la France (1026-1054) », dans Georges BISCHOFF et Benoît-Michel TOCK, *Léon IX et son temps : actes du colloque international organisé par l'Institut d'histoire médiévale Marc-Bloch, Strasbourg-Eguisheim, 20-22 juin 2002*, Turnhout, 2001 (ARTEM, 8), p. 235-236 [repris dans M. BUR, *La Champagne médiévale...*, p. 739].

47. L'hypothèse de C. B. BOUCHARD, *Rewriting Saints and Ancestors : Memory and Forgetting in France (500-1200)*, Philadelphie, 2015 (Middle Ages Series), p. 240, selon laquelle la connaissance du privilège de Rieul par Adson aurait conduit celui-ci à placer dans la *Vita Bercharii* la fondation de Puellémontier avant celle de Montier-en-Der, est dénuée de fondement.

48. En compagnie du diplôme faux de Louis le Pieux. Nous rejoignons là L. MORELLE, « Des moines face à leur chartrier : étude sur le premier cartulaire de Montier-en-Der (vers 1127) », dans P. CORBET (éd.), *Les moines du Der...*, p. 229.

49. Commentaires importants de J. BARBIER, « Rois et moines en Perthois dans le haut Moyen Âge... », p. 56-57, et L. MORELLE, « Des moines face à leur chartrier... », p. 229, ainsi que de François DOLBEAU, « Vie latine de sainte Ame, composée au XI<sup>e</sup> siècle par Étienne, abbé de Saint-Urbain », dans *Analecta Bollandiana*, t. 105 (1987), p. 34. Voir aussi dom J. HOUILLIER, « Les évêques de Reims et le monachisme... », p. 102.

*Ama*<sup>50</sup>. En cas de non-réalisation de la fondation, le domaine devrait revenir aux moines de Hautvillers. Disons sans attendre que cette prévision se réalisa. Le couvent semble ne pas avoir eu d'existence<sup>51</sup>, et Hautvillers récupéra sinon les terres, du moins l'église paroissiale (significativement dédiée à saint Remi) et les dîmes du village.

Le privilège de Rieul a ce premier intérêt de marquer l'importance du monachisme féminin à la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Dans tout l'acte, la valeur des suffrages des moniales est affirmée. Le projet d'installation, douze ans après Puellémontier et dans la même région, souligne l'ampleur de l'« appel vers le cloître » pour les femmes de cette époque. On retient aussi que les lignes du début citent le devoir qu'ont les prélats d'édifier des établissements cénobitiques « *sive virorum, sive puellarum* ». Cet équilibre entre religieux et nonnes rappelle la double fondation de Berchaire dans le Der, ainsi que la présentation alternée des deux monastères et de leur situation canonique dans le privilège dervois de Bertoin de Châlons (692/693)<sup>52</sup>.

Mais ce qui frappe, eu égard à notre problématique, c'est l'hypothèse explicite de la non-réalisation du projet. Deux fois évoquée, cette possibilité est même justifiée : le départ des moniales pour un autre endroit pourrait s'effectuer dans un souci d'économies ou pour améliorer leur stabilité<sup>53</sup>. Le texte insère même « *quod adsolet* », « ce qui est courant ». On ne saurait mieux souligner la plasticité des fondations de moniales.

Comme indiqué, l'échec prévu eut lieu. Le domaine revint entre les mains de Hautvillers, de la même manière que la *villa* de Puellémontier fut saisie par les moines du Der, maîtres aussi, ultérieurement, de l'église paroissiale. Et, sur la Marne, le toponyme primitif, *Gaugiacus*, s'effaça devant celui, à teneur institutionnelle, de Vecqueville, tandis que, dans le Der, le nom de Mangevillers reculait devant celui de Puellémontier. Mais, au-delà de ces éclairages généraux, l'échec des établissements ne fut-il pas avant tout celui du fondateur ?

### *L'assassinat de Berchaire et la crise des années 700*

Les traditions de fondation n'indiquent pas un environnement apaisé pour l'action de Berchaire. Sa *Vita* lui attribue plusieurs implantations pour les futurs moines avant d'arriver à Puisie, endroit définitif. La plus importante est celle de Louze, pourtant solennellement acquise. Le récit au X<sup>e</sup> siècle de ces

50. Celle-ci s'interprète comme une des vierges du Perthois. Voir F. DOLBEAU, « Vie latine de sainte Ame... », et J.-P. RAVAUX, « Recherches sur les lieux où vécurent les saintes Ame, Posenne, Liutruide, Hou, Francule, Livière et Menou », dans *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, t. 108 (1993), p. 52-57.

51. J.-P. RAVAUX, « Recherches sur les lieux où vécurent les saintes Ame... », p. 54, postule cependant une certaine continuité avec l'*ecclesia Sanctae Amae* donnée à la fin du IX<sup>e</sup> à la récente abbaye de Saint-Urbain. Le même auteur voit dans *Gaugiacus* l'origine du nom de Joinville.

52. On notera toutefois que, plus qu'au Der (selon le privilège de Bertoin de 692/693), l'établissement envisagé demeure sous l'autorité de l'abbé de Hautvillers.

53. *The Cartulary of Montier-en-Der...*, n° 166, p. 339 : « *Et si forsitan, quod adsolet, de ipso loco in alio loco ipsae famulae Dei migrare voluerint ad monasterium aedificandum, aut pro compendio, aut pro meliorando pro causa stabilitatis [...]*. » La suite prévoit le retour de la *villa* à l'abbaye de Hautvillers.

tentatives manquées a pu viser à marquer les droits monastiques sur des domaines convoités. On peut aussi les interpréter comme le témoignage de dures contestations.

Mais l'important tient au contexte des années 690-710. Il est maintenant admis que l'abbé fondateur était vivant au moment du privilège de Bertoin (692/693), avec les deux monastères du Der en activité. Rapportée à la situation du royaume mérovingien, cette date correspond, selon les spécialistes, à une accalmie des rivalités entre grandes familles. Pépin de Herstal (cité dans le privilège épiscopal) a pris l'avantage et semble avoir éliminé le groupe des Agilolfides, acteur dans les fondations du Der. Pourtant, les violences reprennent vite : elles expliqueraient la mort tragique de Berchaire, datée aujourd'hui de 694/695. Certes, Adson noie sous le miraculeux et le moralisant l'épisode du meurtre par le moine et filleul Daguin<sup>54</sup>. On y lit plutôt le retour des conflits politiques sanglants<sup>55</sup>.

En tout cas, il faut envisager des répercussions à l'assassinat du fondateur dans les monastères du Der. Les années suivantes sont caractérisées par un changement institutionnel : le passage sous la tutelle toulaise du monastère d'hommes. Les *Gesta* des évêques de Toul mentionnent le don vers 700-710 (peut-être en 706) par Childebart III à l'évêque Garibald de l'établissement<sup>56</sup>, qualifié bizarrement d'*abbatiuncula*<sup>57</sup>. C'est le point de départ de la position de Montier-en-Der comme abbaye épiscopale de Toul<sup>58</sup>. Ces événements ont pu changer la face des choses, et il est loisible d'y voir la cause de la disparition plus ou moins immédiate du monastère de femmes. Qu'ont voulu ou pu faire les prélats toulais du VIII<sup>e</sup> siècle de ce couvent éloigné ? N'y a-t-il pas eu réaction de l'Église de Troyes ? L'établissement de religieuses, dont l'emplacement glisse probablement alors hors du diocèse de Châlons, s'y trouvait rattaché<sup>59</sup>.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, il faut remarquer que toute trace documentaire de l'existence du monastère féminin cesse à cette époque<sup>60</sup>.

54. ADSON DE MONTIER-EN-DER, *Opera hagiographica*..., chap. XVIII-XXI, p. 329-332.

55. Nous suivons là les interprétations de J. BARBIER, « Rois et moines en Perthois dans le haut Moyen Âge... », p. 59-61. Voir Richard A. GERBERDING, *The Rise of the Carolingians and the Liber Historiae Francorum*, Oxford, 1987 (Oxford Historical Monographs), p. 101-103.

56. *Gesta episcoporum Tullensium*, éd. Georg WAITZ, *MGH, SS*, t. VIII, Hanovre, 1848, chap. xx, p. 636.

57. Terme manifestant sans doute le dépit des Toulais d'avoir perdu au XI<sup>e</sup> siècle le contrôle de l'abbaye !

58. J. BARBIER, « Rois et moines en Perthois dans le haut Moyen Âge... », p. 59, y voit le retour de l'influence de la famille fondatrice, un moment écartée.

59. Nous faisons ici écho à la contestation au XI<sup>e</sup> siècle par les évêques de Troyes du rattachement du doyenné de Blaise au diocèse de Toul.

60. On pourrait aussi invoquer, pour une date légèrement plus tardive, la crise des monastères au temps de Charles Martel († 741) : celui-ci est cité dans la chronique de Montier-en-Der comme étant à l'origine de l'appauvrissement de nombreuses communautés « *haud longe post transitum gloriosi martyris [Berchaire]* » (passage édité au chap. II, p. 844, de l'édition de Luc d'Achery et Jean Mabillon, et au chap. II, p. 1019, de l'édition des Bollandistes ; voir la n. 11 ci-dessus). Mais l'allusion peut relever du *topos*. Voir sur ce point A. DIERKENS, « *Carolus monasteriorum multorum eversor et ecclesiasticarum pecuniarum in usus proprios commutator* ? Notes sur la politique monastique du maire du palais Charles Martel », dans Jörg JARNUT, Ulrich NONN et Michael RICHTER (éd.), *Karl Martell in seiner Zeit*, Sigmaringen, 1994 (Beihefte der Francia, 37), p. 277-294.

*Le maintien du toponyme*

L'idée d'une disparition rapide du monastère se heurte toutefois à la constatation de la survie du toponyme *Puellare monasterium*. Pourquoi le terme primitif de *Mangisvillare* disparut-il si l'établissement religieux n'exista qu'environ un quart de siècle ? Bien sûr, le nom du site du monastère d'hommes, Puisie (*Putiolus*), s'effaça aussi, remplacé par celui de *monasterium Dervense* ou *in Dervo*<sup>61</sup>. Mais, du moins, l'abbaye masculine s'imposait-elle dans la durée.

Nous verrions volontiers dans cette persistance la vigilance des moines du Der. Le *De diversis casibus* montre que les moines étaient conscients de la relation entre le couvent et le nom de la *villa* lorsqu'il dit : « *circa puellarum monasterium, in villa istius nominis exstructum* »<sup>62</sup>. Leurs documents maintiennent le souvenir du couvent féminin : la charte de Fromond II (1050/1059) aussi bien que le *De diversis casibus*, sans parler de la *Vita Bercharii* d'Adson, s'attachent à rappeler l'établissement de Wathilde. C'est que conserver le toponyme était aussi le moyen de renforcer le droit de propriété des religieux contre les menées de l'aristocratie locale, celles des « avoués accapareurs »<sup>63</sup>. Ceux-ci ne réussirent-ils pas au x<sup>e</sup> siècle à arracher momentanément au temporel les *villae* de Droyes et de Puellermontier ? Or la possession de ce dernier domaine avait certainement quelque chose de vital pour l'économie du monastère. Situé, on l'a dit, à sept kilomètres<sup>64</sup>, il constituait un prolongement naturel, sans obstacle, du site de l'abbaye vers l'ouest, le long de la rivière Voire<sup>65</sup>. Aux x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles, la future conquête agraire sur la forêt du Der, en direction de l'est et du nord-est, n'était pas entamée, et les grasses prairies de la vallée avaient sans doute un intérêt primordial. Le nom du lieu, caractéristique d'un passé glorieux et saint, pouvait être utile aux moines.

\*  
\* \*

61. Jalons de cette évolution toponymique dans les diplômes de Louis le Pieux de 827 et 832 (*The Cartulary of Montier-en-Der...*, n° 9, p. 67-70, et n° 11, p. 72-74). Le premier indique : « [*monasterium*] quod vocatur *Putiolus* quod est in *Dervo* constructum », et le second : « [*monasterium*] *cujus vocabulum est Ders, quod constat esse constructum in pago Pertense super fluvium Viera, et quod olim vocabatur Puteolus* ». *Monasterium Dervense* s'impose ensuite dans les diplômes de Charles le Chauve.

62. Voir ci-dessus, p. 244-245.

63. Voir M. BUR, « L'abbaye du Der face aux princes et aux évêques... », p. 534-544 [repris dans *id.*, *La Champagne médiévale...*, p. 593-605].

64. Cette proximité fut sans doute la raison de la non-réalisation du prieuré d'hommes à Puellermontier envisagé par l'abbé Brunon vers 1050-1059 (voir la n. 9 ci-dessus). La distance était trop courte pour qu'une antenne de l'abbaye fût nécessaire.

65. Voir les cartes établies par J. LUSSE, « Les moines et l'occupation du sol dans le Der »..., p. 551 et suiv.



Résumons-nous. La pertinente correction de lecture opérée par le regretté Jean Dufour a changé les perspectives sur le destin du couvent féminin du Der. Celui-ci n'existait plus vers l'an mil, et depuis longtemps. Cette révision oblige à chercher plus en amont, au haut Moyen Âge, la fin de l'établissement. De cette fin, il convient d'exonérer les Normands et autres envahisseurs, qui n'ont joué aucun rôle. Dans les décennies antérieures, celles de l'âge carolingien, certaines observations relatives au culte des saints dervois et à la réorganisation du temporel peuvent tenter le commentateur. Il est patent que la « bénédictinisation » du monastère d'hommes au temps de Louis le Pieux et de l'abbé Haudon de Stavelot a été une étape de son histoire interne. Mais les indices sont minces pour que l'on s'arrête à cette hypothèse. Il faut plutôt imaginer une disparition ancienne de la maison de moniales, très peu après la fondation <sup>66</sup>. Une fois de plus se vérifient deux thèses : celle de la fragilité des établissements féminins ruraux durant tout le Moyen Âge, et celle aussi de la difficulté de cohabitation à peu de distance d'établissements masculins et de communautés féminines. L'histoire du Der en fournira bientôt de nouveaux exemples <sup>67</sup>.

Patrick CORBET,  
 université de Lorraine,  
 équipe « Histoire et cultures de l'Antiquité et du Moyen Âge ».

66. Les soixante moniales citées par Adson dans la *Vita Bercharii* pourraient bien être une invention de l'hagiographe. Le chiffre 60 se trouve volontiers associé à l'état de vie des vierges et des veuves. Voir Heinz MEYER et Rudolf SUNTRUP, *Lexikon der mittelalterlichen Zahlenbedeutungen*, Munich, 1987 (Münstersche Mittelalter-Schriften, 56), col. 749-754.

67. Nous faisons ici allusion à la courte existence du couvent féminin du Lieu des Dames, associé à l'abbaye cistercienne de Boulancourt (Haute-Marne, cant. Wassy, comm. Longeville-sur-la-Laines), ainsi qu'à celle du parthénon lié à l'abbaye prémontrée de la Chapelle-aux-Planches (Haute-Marne, cant. Wassy, comm. Puellemontier).